



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham à une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 a adopté le règlement suivant :

- *Règlement 703 sur les ententes relatives à des travaux municipaux.*

et à une séance ordinaire tenue le 3 février 2025 le règlement suivant :

- *Règlement 458-78 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002).*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 18 février 2025.

Le *Règlement 458-78 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zone C5-002)* sera intégré aux refontes disponibles sur le site Internet de la Ville de Farnham.

DONNÉ à Farnham ce 27 février 2025.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière